« traitement » pour le clergé paroissial. Cet amendement a été adopté par 361 voix contre 95. Dans ces deux scrutins, M. Andrieux a voté avec la droite. Il s'est abstenu dans les deux derniers scrutins, dont l'un portait sur l'amendement de Mgr Freppel tendant à rétablir le crédit de 1,200,000 francs pour les bourses des séminaires et l'autre sur le crédit proposé par la commission au chapitre 6 du budget des cultes (bourses des séminaires).

La commission de réorganisation de l'armée

Paris, 15 nov.

La commission de réorganisation de l'armée a adopté les propositions de la sous-commission demandant que les fils aînés de veuves ou de pères septuagénaires, et les aînés des orphelins soient dispensés.

La commission s'est ensuite occupée de la formation d'une armée coloniale. M. Reille propose de la former avec des engagés et réengagés.

Ce corps d'armée atteindrait 45,000 hommes dont la moitié garderait alternativement l'Algérie et les colonies.

L'autre moitié ferait les expéditions lointaines éventuelles.

NOUVELLES DIVERSES

L'état de santé de M. Grévy

Paris, 15 nov.

M. Grévy est complétement remis de son indisposition. Il a reçu cette après-midi M. Decrais.

La candidature du duc d'Aumale dans le Lot

Paris, 15 nov.

Les députés orléanistes démentent la candidature du duc d'Aumale dans le Lot.

L'affaire de Montceau

Riom, 15 nov.

Le dossier de l'affaire de Montceau-les-Mines est arrivé à Riom et remis à M. le conseiller Picot, président des assises pour le quatrième trimestre ; par suite, comme nous le disions hier, cette importante affaire rendra nécessaire une session d'assises supplémentaire, sous la présidence de M. le conseiller Picot, lequel aura comme assesseurs dans cette lourde tâche MM. les conseillers Greltiche et Vemal, et un troisième conseiller que M. le premier président désignera en même temps qu'il fixera la date de cette session, pour laquelle il y aura lieu aussi de procéder au tirage d'un jury.

Dans cette affaire le siège du ministère public sera occupé par M. Allary, procureur général, qui sera assisté par M. l'avocat général Caron.

Nominations officielles

Paris, 15 nov.

L'*Officiel* annonce que M. Assiot est maintenu préfet de Vaucluse.

M. Lefèbre de Grosriez est nommé préfet du Puy-de-Dôme.

Sont promus dans l'artillerie :

Au grade de colonel : MM. Melisrou, Gras, Théry ;

Au grade de lieutenant-colonel : MM. Danède, Trout, Decrenx ;

Sont promus dans l'infanterie de marine :

Au grade de chef de bataillon : MM. de Péry, Le Dentu, Fajard et Perraud.

M. Lockroy devant ses électeurs

M. Edouard Lockroy réunira ses électeurs dès le commencement des vacances de Noël, pour leur rendre compte de son mandat.

Une délégation au comte de Chambord

Le *Clairon* annonce que les royalistes de l'Anjou se préparent à envoyer, à la fin du mois, une délégation auprès du comte du Chambord, à Goritz.

Les plaintes des journalistes étrangers

Paris, 15 nov.

Plusieurs correspondants de journaux étrangers se plaignent très vivement d'une mesure qui vient d'être prise à leur égard par le ministère : ils racontent que, sur les ordres donnés par le ministre de l'intérieur et le ministre des finances, le télégraphe n'a pas transmis à leurs journaux respectifs les dépêches contenant leurs appréciations sur le message ministériel et le système financier de M. Tirard, et ils rappellent que depuis le 16 mai jamais pareille mesure n'avait été prise en ce qui concerne les télégrammes destinés aux journaux étrangers.

L'affaire Mayer-Deroulède

Paris, 15 nov.

Nos lecteurs se souviennent que, le 5 septembre dernier, à l'Odéon, lors de la première représentation du *Mariage d'André*, M. Paul Deroulède, se trouvant insulté par un article paru dans la *Lanterne*, porta un soufflet à M. Eugène Mayer, directeur de ce journal.

Sur la poursuite du ministère public, l'affaire est venue aujourd'hui devant la huitième chambre correctionnelle, présidée par M. Bagneris.

Quelques témoins, parmi lesquels se trouvait M. de Lapommeraye, sont venus déposer sur la scène elle même.

Puis M. Mayer a présenté quelques observations au sujet de l'attitude que son journal a prise vis-à-vis de M. Deroulède. A son avis, comme l'ont pensé aussi les journaux de toute opinion, M. Deroulède avait commis une équipée inutile et dangereuse. Du reste, c'est à la *Ligue des Patriotes* et non à M. Deroulède que s'adressait l'article de la *Lanterne*.

M. Paul Deroulède a pris ensuite la parole et a expliqué comment, se trouvant offensé directement par M. Mayer, il lui a envoyé une lettre de rectification et de provocation contenant un soufflet écrit. Ce soufflet écrit étant resté sans réponse, il crut devoir donner un soufflet *frappé* (sic.)

Après un réquisitoire fort complet de M. le substitut Faleimaigue, M. Oscar Falateuf, le nouveau bâtonnier, a pris la défense de M. Deroulède et grâce à ses efforts éloquents, son client n'a été condamné qu'à 25 francs d'amende.

Les manœuvres militaires du intemps prochain

Le *Journal des Débats* dément que le général de Galliffet doit commander au printemps prochain des manœuvres de cavalerie dans la région du 6e corps d'armée.

Ce qui est vrai, dit-il, c'est que parmi les procédés d'instruction dont les réglemens, particulièrement les règlements de cavalerie, prescriveut l'emploi, il faut citer les manœuvres avec cadres, ou plus exactement l'instruction pratique des cadres ; enseignement spécial, qui est donné à tous les officiers, et même à tous les gradés, sans le concours de la troupe.

Les auteurs de l'incendie d'Alexandrie

Le Caire, 15 novembre.

Suleiman-Daoud a comparu aujourd'hui devant la commission des poursuites. Il a avoué avoir ordonné de mettre le feu à Alexandrie, ayant lui-même reçu des ordres péremptoires d'Arabi. Il a ajouté qu'Arabi lui a envoyé, à plusieurs reprises, Mahmoud-Sanir pour lui recommander de mettre le feu en plusieurs endroits simultanément. Il a déclaré en outre que, le 12 juillet, Arabi lui avait ordonné d'assassiner le Khédive dans son palais de Ramleh.

Comme il hésitait, Arabi lui reprocha sa lâcheté. Il partit pour Ramleh avec quatre soldats. A mi-chemin, il rencontra Sultan-Pacha qui l'engagea à retourner auprès d'Arabi pour discuter la question.

L'état sanitaire des troupes anglaises continue d'être peu satisfaisant. Les malades s'y trouvent dans les proportions suivantes pour les diverses armes : cavalerie 14 0/0; artillerie 11 0/0 ; infanterie 7 0/0.

Unification du tarif postal

Paris 15 novembre.

Le conseil municipal de Paris a émis un vœu tendant à l'unification du port des lettres et la fixation à dix centimes.

La politique de Mgr de Rende

Orléans, 15 novembre.

Le *Journal du Loiret* croit savoir que le nonce, dans tous les entretiens qu'il a eus avec les évêques et les ecclésiastiques qu'il a reçus jusqu'à présent, s'est déclaré décidé à ne pas confondre les choses religieuses avec les choses politiques. Il conformera sa conduite, sur ce point, à celle de Mgr Czackl.

Sinistres maritimes

Cherbourg, 15 nov.

La goëlette « Providence » capitaine Paipoul s'est perdue corps et biens à Harfleur.

Une goëlette anglaise s'était perdue au cap Lahague.

Trois cadavres ont été retrouvés.

Une détente

Paris, 15 nov.

MM. Decrais, ambassadeur de France en Italie, et le général Ménabrea, ambassadeur d'Italie à Paris, ont reçu de leurs gouvernements respectifs la mission de négocier un réglement équitable et rapide de toutes les questions que les évéuements de Tunisie ont fait surgir.

Il se confirme que l'Espagne renonce à ses capitulations en Tunisie.

La succession de Mgr de la Bouillerie

Paris, 16 novembre.

L'incident de Poitiers est entré dans une nouvelle phase. Le gouvernement a compris combien il était difficile à Mgr Belot des Minières de rester à la tête de son diocèse. Et, à la suite de longs pourparlers qui semblaient ne devoir pas finir, et d'un voyage de l'évêque à Paris, M. Fleurens s'est rendu lui-même à Bordeaux pour décider le cardinal-archevêque à prendre Mgr Belot comme coadjuteur. Le directeur des cultes est arrivé le samedi et est reparti le lundi, sans avoir pu décider S. Em. Mgr Dounet.

On avait espéré ensuite faire agréer Mgr Lamazou et envoyer à Limoges, pour le remplacer, Mgr Belot des Minières. Mais l'éminent cardinal, malgré son grand âge, a insisté pour qu'on lui laissât gouverner seul, à sa guise, son vaste diocèse.

L'affaire en est là.

Un naufrage près de Marseille

Marseille, 15 nov.

Le steamer *Navarre*, de la Compagnie des transports maritimes, venant du Brésil et de la Plata, a échoué hier près de Marseille, par suite du brouillard. Les valeurs de la cargaison et du navire sont évaluées à 3 millions.

Des mesures sont prises pour le renflouer. Il y a espoir de réussite.

Un duel

Paris, 15 novembre

A la suite d'une polémique électorale, un duel à l'épée a eu lieu aujourd'hui entre MM. Corundet, député de la Creuse, et Ligniéres, journaliste. Ce dernier a été légèrement blessé.

EN ÉGYPTE

Les travaux d'amélioration du canal de Suez

Paris, 15 novembre.

Le *Télégraphe* annonce que M. Rouvil, chef du transit sur le canal de Suez, et M. de Savary, chef principal à Port-Saïd, sont arrivés à Paris, afin d'assister aux conférences qui auront lieu pour examiner les travaux d'amélioration du canal, approuvés en principe dans la dernière assemblée générale des actionnaires.

M. Ferdinaud de Lesseps a reçu plein pouvoir pour exécuter les travaux jusqu'à concurrence de vingt-sept millions.

ÉTRANGER

La grève des ouvriers typographes à Vienne.

Vienne, 15 novembre.

Dix-huit imprimeries sont fermées, par suite de la grève, qui menace de s'étendre dans les autres imprimeries.

La situation à Vienne

Vienne, 15 nov.

Toutes les corporations des étudiants de Vienne protestent contre le bruit qu'ils auraient pris part aux derniers troubles.

La grève des ouvriers compositeurs prend de grandes proportions. Plusieurs imprimeries de journaux sont menacées.

La dernière séance des délégations est fixée à vendredi prochain.

L'Espagne au Maroc

Madrid, 15 nov., 9 h. m.

Plusieurs journaux annoncent que le gouvernemeut de Madrid s'est décidé à occuper Santa-Cruz de Marpequena, sur la côte sud du Maroc; cette station avait été cédée à l'Espagne en 1860, après l'expédition du maréchal O Donell, mais jusqu'à cette heure elle était restée au pouvoir du chérif. Celui-ci avait envoyé plusieurs missions spéciales à Madrid cette année pour décider l'Espagne à abandonner cette station au prix de quinze millions de francs ou même en échange des terrains nécessaires pour arrondir les possessions espagnoles autour de Ceuta. Le cabinet actuel et l'opinion ont refusé les avances du Maroc, d'autant plus qu'on avait fait courir le bruit que le sultan songeait à céder Santa-Cruz à une Compagnie anglaise créée à Londres en 1881 pour établir des comptoirs et des pêcheries sur la côte sud du Maroc.

Toute la presse espagnole et surtout les feuilles militaires applaudissent à cette décision du cabinet. L'opinion ici, et surtout aux îles Canaries, réclamait en effet, depuis longtemps, une décision, parce que ces îles exploitent des pêcheries importantes sur tout le littoral.

Un corps expéditionnaire, composé d'infanterie de marine, s'embarquera au Ferrol sur trois bâtiments de guerre pour aller d'abord aux Canaries, puis à Santa-Cruz et prendre possession du territoire et de l'île que, depuis vingt-deux ans, tous les gouvernements qui se sont succédé à Madrid avaient complètement négligés.

On assure que le sultan du Maroc n'opposera aucune objection.

La corruption administrative en Allemagne

Mayence, 15 nov.

Le correspondaut de la *Gazette de Francfort*, à Mayence, dit tenir de source digne de foi qu'en suite des nombreuses fraudes récemment découvertes concernant les certificats de libération du service militaire, le ministre de la guerre de Berlin a décidé, conformément aux propositions du commandaut du corps d'armée à Cassel, que tous les jeunes gens libérés depuis 1876, dans la circonscription de ce corps, pour cause de défauts corporels, seront examinés à nouveau par un conseil de révision spécial.

Le ministre de la guerre a décidé, en outre, qu'à l'avenir tous les jeunes gens appartenant aux contingents annuels seront examinés dans le district de leur lieu de naissance.

Une nouvelle tempête

Le bureau météorologique du *New-York-Hérald* nous communique la dépêche suivante :

« New-York, 15 nov., minuit.

» Une grande perturbation traverse l'Atlantique au Nord du 40e. Elle arrivera, en augmentant d'énergie, sur les côtes de la Grande-Bretagne et de la Norvège, entre le 18 et le 20.

» Du Sud, tournant vers l'Ouest, bourrasques et forts vents. Temps orageux sur l'Atlantique durant la semaine. »

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Le *Journal officiel* publie les renseignements suivants sur le commerce de la France pendant les dix premiers mois de l'année 1882 : Les importations se sont élevées, du 1er janvier au 31 octobre 1882, à 4 milliards 090,095,000 francs, et les exportations à 2,976,906,000 francs. Ces chiffres se décomposent comme suit :

Importations	1882	1881
Objets d'alimentation	1.364.137 000	1.401.519.000
Produits naturels et matières nécessaires à l'industrie	1.935.939 000	1 918.214.000
Objets fabriqués	559 606 000	465 055.000
Autres marchandises	231.013 000	219.253 000
Totaux	4.090.095 000	4.004.041.000
Exportations.		
Objets d'alimentation	691.900 000	684.556.000
Produits naturels et matières nécessaires à l'industrie	569.890 000	531.129 000
Objets fabriqués	1.565 399 000	1.441 768.000
Autres marchandises	148 807.000	142.153.000
Totaux	2.975.906 000	2.799.545.000

Nous lisons dans la *Houille*, journal technique qui ne fait point de politique et se borne à constater des faits :

« Les houillères du Nord sont eu ce moment » visitées par une foule de voyageurs allemands » venant offrir des aciers, des bois, des huiles, » des graisses, etc., etc. En même temps, il » ne se passe pas de jour où elles ne reçoivent » des circulaires des maisons allemandes offrant » ces produits à des prix inférieurs à ceux pratiqués en France. C'est là l'indice d'un développement industriel en Allemagne considérable *et inquiétant pour la France, où les » grèves, les revendications des ouvriers, les » demandes d'augmentation de salaires sont en » voie de compromettre toutes les industries » françaises.* »

CHOSES ET AUTRES

Dans le salon d'un diplomate.

Le jeune Raoul s'est éclipsé, depuis vingt minutes au moins; on le croyait parti, à l'anglaise, quand il reparaît tout à coup.

On chuchote et l'on rit à ce sujet, le plus discrètement possible.

— Mon ami, lui dit alors le diplomate, permettez-moi de vous dire que vous auriez fait un bien mauvais courrier de « cabinet ! »

L'avarice du baron X... est chose connue.

Il n'aime pas à payer ses domestiques.

L'autre jour, disait le grand Chose, j'entre chez lui sans me faire annoncer et je le trouve... coupant les cheveux à son groom !

La cuisinière à son bourgeois :

— Monsieur, ce soir, il n'y aura pas assez de chaises pour tout le monde.

— Mais si, puisqu'il y en a douze.

— Oui; mais monsieur oublie qu'il y en a une dont le pied est démanché.

Le bourgeois, après avoir réfléchi :

— Vous la donnerez à ma belle-mère !

* * *

Chez un couteller.

Un de nos confrères entre et, s'adressant au marchand :

— Je voudrais une paire de ciseaux.

— Quel genre de ciseaux, monsieur ? Les faut-il petits ou grands ?

— Très grands, répond X... Je veux des ciseaux pour écrire.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

PROJET D'ALIGNEMENT. — La Mairie nous communique l'avis suivant :

« Le projet et les pièces relatifs aux modifications des alignemeuts de la rue Bossuet, resteront déposés, pendant 15 jours, au secrétariat de la Mairie, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

» A l'expiration de ce délai, les 27, 28 et 29 novembre, de 2 à 4 heures du soir, M. Lacquement, conseiller d'arrondissement, recevra les déclarations des habitants dans l'une des salles de la Mairie. »

LES ÉLECTEURS DU TRIBUNAL ET DE LA CHAMBRE DE COMMERCE. — On nous communique l'avis suivant :

« M. le Président du Tribunal de commerce de Roubaix, informe les intéressés que la commission constituée, conformément à la loi du 21 décembre 1871, pour la révision annuelle de la liste des électeurs ayant le droit de nommer les membres du Tribunal et de la Chambre de commerce de Roubaix, doit se réunir prochainement dans la salle des délibérations du Tribunal.

» La Commission devant pourvoir aux vacances qui se sont produites par décès, cessation de commerce où incapacité légale et ajouter de nouveaux noms, s'il y a lieu, au cas d'augmentation du nombre des patentés, M. le Président du Tribunal de commerce de Roubaix, invite MM. les commerçants du ressort du Tribunal, nés ou naturalisés français, patentés, qui se croiraient des droits à leur inscription sur la liste des électeurs consulaires, à lui adresser une demande écrite, au greffe du Tribunal de commerce, avant le 27 de ce mois ; la demande indiquera les noms, prénoms, date et lieu de naissance du commerçant avec déclaration qu'il est patenté et électeur politique.

» L'article 618 nouveau, du Code de commerce, porte que les électeurs des membres des Tribunaux et Chambres de commerce sont choisis parmi les commerçants recommandables pour leur probité, esprit d'ordre et d'économie. »

ACCIDENT. — Hier matin, vers onze heures et demie, une femme occupée à lessiver chez M. Delbeke, cabaretier, rue des Sept-Ponts, avait déposé, à côté de son trépied, une marmite d'eau bouillante.

Dans la buanderie, se trouvaient les deux petites filles de M. Delbeke; à un certain moment, la lessiveuse s'étant détournée, l'une des deux enfants, la petite Mathilde, tomba dans l'eau chaude, et fut affreusement brûlée sur toutes les parties du corps. On craint qu'elle ne succombe à ses blessures.

Nouveaux détails. — Nous apprenons aujourd'hui que Mathilde Delbeke est morte des suites de ses brûlures. La petite fille a expiré dans d'atroces souffrances.

AUTRE ACCIDENT. — Ce matin, à cinq heures, Joseph Demerre, veilleur de nuit de la teinturerie de M. François Broways, a reçu des jets de vapeur, en voulant fermer le robinet de la chaudière. Il a été légèrement brûlé à la figure, aux mains et aux pieds, par l'eau chaude provenant de la soupape de la chaudière où se trouve le générateur. Il a été admis à l'Hôpital.

VOL D'UNE MONTRE. — Hier, vers cinq heures et demie du soir, Mme Masure, habitant la rue du Fonteuoy, était allée en course, laissant ouverte la porte de sa maison. En rentrant chez elle, elle constata la disparition d'une montre, qui était peudue à un clou contre le mur. L'auteur de ce vol est resté inconnu.

AVIS INTÉRESSANTS POUR LE COMMERCE DE ROUBAIX — M. Lauihé, rue Maubenge, 45, achète tissus, draperie, roubaix, dentelles, etc.

MM. Kinsbnrg, Fuld et Ce, 5, rue de Cléry, ont un acheteur de tissus et d'autres fantaisies.

M. L. Finken, d'Autemarche, 16, rue Bleue reçoit les échantillons de velours, soieries, draperies étoffes pour l'Afrique occidentale, tous les jours, à partir du 16 courant, de 10 heures à midi.

M. Daguerre, 15, rue Martel, achète les tissus bonneterie et articles divers pour hommes et dames.

M. G. Besnard, 7, rue Bergère, achète les tissus et articles fantaisies dentelles.

M. Caillet, 25, rue d'Hauteville, a un acheteur de Buenos-Ayres en articles tissus et divers.

MM. Levaillant et Nast, 20, rue d'Hauteville, ont un acheteur en tissus et divers.

M. Schupp, 23, rue Richer. Voir M. Schupp, qui a des ordres en tissus et divers.

M. Denfert-Farrare, 17, rue Paul-Lelong, a un acheteur en nouveautés diverses, tissus, etc.

MM. Rondeau, Nos et Stetten, 28, rue des Petites-Ecuries, ont un acheteur en confections, soldes et divers.

M. Klotz, 97, rue Richelieu, achète au comptant les soldes de draperies, soieries, lainages, lingerie, bonneterie.

TOURCOING

TRIPLE NAISSANCE. — Hier, les époux Houpline, braves ouvriers demeurant chemin des Carliers, ont vu augmenter leur famille de trois garçons qui paraissent très désireux de vivre.

Ces futurs défenseurs de la patrie ont été baptisés hier à l'église du Sacré-Cœur. Mme Desplanque, qui avait donné ses soins à la femme Houpline, a demandé comme faveur d'être marraine de l'un des trois jumeaux.

Nous sommes heureux d'apprendre que la mère est dans un état aussi satisfaisant que possible. Dieu bénit les nombreuses familles !

COUPS DE COUTEAU. — Le conteau a encore une fois joué son triste rôle dans une rixe qui a eu lieu, avant-hier, à sept heures du soir, rue de Gand, entre un nommé Petitberghien, âgé de 24 ans, et un nommé Paul Vandenotenof, âgé de 32 ans, sabotier, demenrant au Chemin des Mottes.

Ce dernier aurait reçu au bras, à la tête et dans le dos, six coups de couteau, dont deux seraient assez graves.

Cette rixe est survenue à la suite d'une discussion qui a eu pour cause une poussée que la victime, dans l'obscurité, aurait donnée à l'agressenr sans le vouloir.

LILLE

M. Aimé Behaghel, ancien rédacteur du *Mémorial* et de la *Vraie France*, a cru devoir, — à la suite des incidents que l'on connaît, — intenter un procès en diffamation au *Journal de Roubaix*, au *Mémorial de Lille* et à la *Dépêche*.

L'affaire a été appelée hier devant le tribunal. La loi interdit le compte-rendu. Le jugement a été remis à huitaine.

L'AFFAIRE DE LA SŒUR SAINT-CHARLES. — Hier, est venue devant le Tribunal correctionnel, l'affaire en diffamation intentée au *Progrès du Nord* par nue religieuse de Grenoble, la sœur Saint-Charles.

Le 18 août deruier, ce journal attribuait à la sœur Saint-Charles des faits odieux dont il avait emprnnté le récit au *Réveil du Dauphiné*, en y ajontant des réflexions de son crû. La sœur Saint-Charles est connue dans le Nord. L'ordre dont elle fait partie possède une maison à Tourcoiug.

Le *Réveil du Dauphiné* a fait, depuis, une rectification, mais le *Progrès* ne l'ayant pas imité, a été poursuivi par la sœur Saint-Charles.

A l'audience, Me Théry représentait la religieuse et le *Progrès* était défendu par Me Werquiu.

Après les plaidoiries et nne réponse de M. Plaisant, substitut, l'affaire a été renvoyée à huitaine.

Le 11 novembre, l'affaire de la sœur Saint Charles contre l'*Indépendant de l'Oise*, est venue devant le Tribunal correctiounel de Beauvais. L'*Indépendant* a été condamné à 50 francs d'amende, et 100 francs de dommages lutérêts, et à l'insertion du jugement dans l'*Indépendant*.

Le 12 novembre, le *Progrès de la Marne* a été condamné pour le même fait à 500 francs d'amende et 500 fr. de dommages-intérêts.

TRIBUNAUX. — L'affaire en diffamatiou intentée au *Forçat* par MM. Jaspar frères, est venue hier devant le Tribunal.

Les plaignants avaieut commencé par adresser une lettre de rectification que le *Forçat* s'est refusé à insérer. Il est donc poursuivi pour refus d'insertion et diffamation.

Sur la demande dn gérant du *Forçat*, l'affaire a été remise à quinzaine.

Me Werquin représentera les demandeurs ; uu avocat du barreau de Paris viendra, dit-on, pour défendre le journal.

LA DYNAMITE. — Une circulaire de M. le Préfet du Nord, appelle l'attention de tous les fonctionnaires, sur le décret concernant la vente de la dynamite, qui contient entr'autres les dispositions suivaites :

Tonte personne qui voudra faire usage de dynamite ou de tont explosif à base du nitroglycérine, dans ce département, devra, au préalable, m'en faire la déclaration écrite. Cette déclaration, visée par le maire de la commune indiquera :

1° Ses nom, prénoms, domicile et profession ;

2° La quantité de dynamite qu'il désire acheter ;

3° L'usage qu'il se propose de faire de la dynamite, ainsi que le lieu précis où elle doit être employé et la date de cet emploi ;

4° L'endroit où il la déposera jusqu'au moment de l'emploi ;

5° La voie qui sera suivie pour le transport au dépôt provisoire, ainsi que le délai dans lequel ce transport sera effectué.

Les débitants autorisés ne délivreront de la dynamite, qu'elle que soit la quantité, que sur la production du récépissé de la déclaration à la Préfecture. Ce récépissé sera visé par le débitant et renvoyé par lui, dans les vingt-quatre heures de la livraison, à la Préfecture.

ACCIDENT. — Hier, à neuf heures et demie du matin, le nommé Alphonse Masson, âgé de 14 ans, demeurant à Wambrechies, a été renversé, place du Théâtre, par une voiture de M. Méllez, loueur de voitures. Il s'est fait quelques contusions qui ne l'ont pas empêché de regagner son domicile, après les premiers soins reçu chez M. Boutilliez.

MOUVEMENT DE LA POPULATION. — Voici, d'après les bulletins de statistique de M. le docteur Wertheimer, quel a été le mouvement de la population lilloise pendant les mois d'août et de septembre :

Août. — Naissances légitimes : 432; illégitimes : 122; total, 554. — Mariages : 112. — Décès : 390.

Septembre. — Naissances légitimes : 422; illégitimes : 102. — Mariages : 143. — Décès : 334.

LA FÊTE LILLOISE. — La commission organisatrice de la fête du 8 octobre, avant que de clore le compte définitif des dépenses, prie les personnes qui auraient omis d'envoyer leurs mémoires ou qui auraient des réclamations à produire, de les adresser, dans le délai de cinq jours, à M. le président de la commission, à l'Hôtel-de-Ville.

Les mémoires doivent être détaillés, dressés en 4 originaux, dont un sur timbre à 60 centimes, certifiés sincères et signés.

POLICE. — M. Six, commissaire de police à Amiens, est nommé à Lille.

On parle beaucoup de M. Cassel, pour succéder à M. Morsaye, au commissariat central.

AVIS. — Le Maire de Lille vient de recevoir une lettre datée de Roubaix, le 13 novembre 1882, signée X. X. renfermant une somme de 800 fr. à verser à la caisse municipale à titre de restitution.

CHEMINS DE FER. — *La gare des Postes.* — On annonce que les habitants des quartiers d'Esquermes et de Wazemmes viennent de joindre leurs réclamations à celles du Conseil général et du Conseil municipal, pour obtenir le rétablissement de l'arrêt des trains de Lille à Béthune, à la porte des Postes, supprimé depuis deux ans.

ORPHÉONISTES LILLOIS. — Dans la soirée qui aura lieu lundi prochain 20 courant, on y entendra pour la partie vocale : MM. Auguste Leciercq, sous-directeur, Delœuil, Lagrange, solistes. Rutteau, comique ; pour la partie instrumentale, MM. Georges Durut, flûtiste, Rogghé et Bruggman, pianistes.

Tous les chanteurs sont invités à assister aux répétitions qui auront lieu les 17 et 20 courant, pour une exécution au profit des coquilles de Noël à distribuer aux enfants pauvres.

UNE CONFÉRENCE de physique expérimentale aura lieu le samedi 18 novembre, à huit heures du soir, dans la grande salle de la société industrielle.

M. P. de Lavie, journaliste scientifique, conférencier de la salle du boulevard des Capucines à Paris, exposera, dans une causerie vulgarisatrice, les plus récentes découvertes et applications de l'électricité, et fera de nombreuses et nouvelles expériences et projections.

UNE MATINÉE D'ESCRIME. — Une matinée d'escrime sera lieu le dimanche 19 courant, à onze heures précises, au siége de la société l'*Ancienne*, société de gymnastique et d'armes de Lille.

L'attrait exceptionnel de cette séance fait espérer que les amateurs et le public seront nombreux.

DONATO. — Trois mille personnes se sont rendnes hier à l'Hippodrome, malgré le mauvais temps, pour assister aux curieuses expériences de Donato. Le succès a été absolu et l'on espère beaucoup que le célèbre magnétiseur ne quittera pas notre ville sans donner une nouvelle soirée.

SUICIDE. — La nommée Elisa Vernesse, sans profession, demeurant 16, rue Dujardin, a été trouvée pendue à l'espagnolette de la fenêtre. Cette femme ne jouissait plus de ses facultés mentales depuis une longue et cruelle maladie qu'elle fit, il y a quelques années.

ACCIDENT. — Un accident est arrivé hier, vers 10 heures du matin.

Un jeune homme, âgé de 14 à 15 ans, traversait la rue des Prêtres, lorsqu'il fût renversé par une voiture, qui lui passât sur le corps.

Il fut conduit aussitôt à un pharmacien de la rue des Prêtres, où les soins lui furent prodigués.

Le jenne homme portait sur les épaules de la féraille.

LA RUE DE FLEURUS. — Samedi matin, un accident est arrivé dans la rue de Fleurus par suite de l'état pitoyable dans lequel se trouve cette voie de communication.

Un jenne enfant se rendant à l'école *congréganiste* est tombé sur un tesson de bouteille et s'est fait une profonde blessure au genou.

Monsieur M..., médecin du Bureau de bienfaisance et conseiller municipal, ne nous démentira pas.

CONSEIL DE GUERRE. — Dans sa séance du 15 novembre 1882 le 1er Conseil de guerre, séant à Lille, a prononcé les condamnations suivantes :

Bourlet, Henri, soldat au 27e d'artillerie, désertion à l'étranger en temps de paix avec emport d'effets. — Trois ans de travaux publics.

Bliot, Abraham-Albert, soldat au 84e de ligne, désertion à l'étranger en temps de paix. — Deux ans de travaux publics.

Pilorget, Auguste-Charles, maréchal-des-logis chef au 16e dragons (coutumax) : vol de 187 fr. 81 cent, au préjudice de l'ordinaire et des sous-officiers de son escadron, étaut comptable de la dite somme. — Dix ans de travaux forcés, dégradation militaire, cinq ans de surveillance.

NORD

CAMBRAI. — On lit dans l'*Emancipateur* :

« Deux pères de famille, qui, chaque soir, doiveut aller chercher leurs jeunes enfants dans un pensionnat de demoiselles, sont venus hier dans nos bureaux nous redire, avec l'accent d'une indignation que nous comprenons, combien les rues par lesquelles ils doivent passer sont, aux heures où certaiue école de garçons lache ses élèves, rendues dangereuses pour leurs fillettes, par suite des propos obscènes débités à haute voix par la jeune bande laïque.

Même, les propos souvent ne suffisent pas à la polissonnerie hâtive de uos imberbes ; et les gestes accompagnent la paroie.

» Lundi soir, nous rapporte un témoiu oculaire et auriculaire, ce n'étaient plus des paroles dites à mi-voix, c'étaient des cris. A la faveur de l'obscurité ces polissons vociféraient, afin que nul u'en ignore, les ignominies dont ils venaient sans doute de s'entretenir à mots couverts.

» L'une des personnes qui nous rapportaient ces choses, voulut leur imposer silence. Elle fut huée, et les paroles immoudes redoublérent. Dans l'intérêt même de ses enfants elle dut se taire et hâter le pas.

» Quelques mètres plus loin, une jeune ouvrière dut prendre une rue latérale, pour se soustraire eu courant aux propositions de ces galopins.

» Nous signalons ces faits à qui de droit : — à l'instituteur, pour qu'il fasse davantage surveiller la sortie de ces charmants garçonnets ; à la police pour qu'elle interpose la morale de ses procès-verbaux entre la morale de ces républicains en herbe et celle des honnêtes gens.

» Ça fera du propre, dans quelques aunées, vraiment, que toute cette graine de grossiers libertins ! »

BOURBOURG. — Le jury d'expropriation pour le canal de Bourbourg s'est réuni mardi.

Les travaux exécutés le iong de ce canal, sous la directiou de M. Cosserat, ingénieur des ponts-et-chaussées, sont très importants et intéressent au plus haut degré le commerce de notre région.

L'Etat était représenté par Me Thomas Deman, avocat.

CONDÉ. — Lundi, sur la route de Condé à Fresnes, nn journalier d'nne commune des environs, a été tamponné par le tramway et projeté hors des voies. Il a été blessé à la tête, ce qui n'inspirait pas d'abord de sérieuses inquiétudes. Mais des complications survenues ont aggravé l'état de ce malheureux, qui est mort mardi matiu.

— Il y a de grandes inquiétndes dans la contrée, par suite de la crue de l'Escaut. Les berges près du Pont-Rouge sont couvertes, et l'eau s'élève à 1 m. 20 au-dessus de l'étiage. La Haisne et le Honneau, dont le confluent est à Condé, ne font que monter. Les prairies sont inondées à Flines, Mortagne et Vieux-Condé. Les digues tiennent bien, c'est danslieur rupture que serait le véritable danger. On y veille, et les populations de Thiveucelles, Saint-Aybert et Crispin sont debout pour cela.

On a organisé des postes de nuit qui exercent une active surveillance.

LE CRIME D'UXEM. — *Nouveaux détails.* — L'état des blessés cause toujours de grandes inquiétudes.

Les blessures de la femme Lefebvre sont profondes. Le fils qu'on croyait perdu, en revient d'après les avis du médecin, à moins que des complications hémorragiques ne survinnent.

Le courageux citoyen qui a arrêté le meurtrier se nomme Hilaire Hiraine, âgé de 25 ans.

RAVAL. — Il y a deux jours, un jeune soldat de la classe de 1881, G. Delemotte, se rendait à Valenciennes pour faire ses adieux à ses parents avant de rejoindre le 139e de ligne, bataillon de chasseurs à Epernay. Au moment où il allait monter dans le train, il fut frappé de congestion et ne tarda pas à expirer.

IWUY. — Une brigade de gendarmerie est depuis hier installée à Iwuy.

Cette brigade a dans son ressort les communes de Cagnoncles, Estruu, Eswars, Iwuy, Naves, Paillencourt, Thun-Lévêque et Thun-Saint-Martin.

KILLEM. — Le 13 couraut, vers neuf heures du matin, la nommée Ephroïde Bouclier, femme Decrock, devant s'absenter un instant, plaça son petit garçon, âgé de six mois, dans un fauteuil près de la cheminée, où brûlait un bon feu. Quand elle rentra, au bout de cinq minutes, elle vit avec terreur que son enfaut était tombé dans le feu. Affolée, la malheureuse mère appela au secours, des voisins arrivèrent, mais malgré tous leurs soins, ils ne purent rappeler l'enfant à la vie. Il avait de graves blessures à la tête et au côté droit.

VALENCIENNES. — La succession de M. Louis Legrand donne lieu à des compétitions nombreuses entre républicains de toutes nuances.

Nous avons déjà annoncé la candidature de M. Rousseau, conseiller général, et celle de M. Giard, mis en avant par les socialistes; on assure que ces deux candidats auront pour concurrent M. Crembsck, maire de Beuvrages, vice-président de la Société d'agriculture de l'arrondissement et pendant de longues années directeur du collége de Valenciennes.

ESNES. — Suivant arrêté préfectoral en date du 25 octobre 1882, la commnne d'Esnes (arrondissement de Cambrai), est autorisée à établir une foire annuelle, à tenir le 23 novembre.

MERVILLE. — Pour la seconde fois cette année, Merville est sous l'eau. Le pont de la Lys levé intercepte les communications avec la gare, dont la route est couverte par la nappe d'eau qui s'étend depuis Calonne jusqu'à Estaires. Plusieurs chantiers sont arrêtés, et si le mauvais emps continue nous aurons une seconde édition de l'inondation désastreuse d'il y a deux ans.

PAS-DE-CALAIS

CALAIS. — Nous recevons la dépêche suivante :

« Calais, 15 nov., 1 h. s.

» La goëlette norvégienne « Edvard » du port de Haugesund, 6 hommes d'équipage, y compris le capitaine Bergue, allant de Rostock à Harbitz, avec un chargement de blé, s'est mise à la côte à 6 h. du matin, par suite d'erreur de feux, à 400 mètres de la jetée Est. Forte brise de vent du Nord. On espère sauver la coque du navire. »

SAINT OMER. — *Cour d'assises.* — Voici la liste des jurés appelés à siéger pendant la session des assises du Pas-de-Calais, qui s'ouvrira à Saint-Omer, le 4 décembre prochain, sous la présidence de M. Mauffastre, conseiller à la Cour d'appel de Douai :

JURÉS TITULAIRES : M. Charles-Louis Manche-Deboisne, propriétaire à Blessy. — M. Nicolas Bizet, propriétaire-cultivateur à Tigny-Noyelles. — M. Constantin Cllppet, rentier à Licques. — M. Charles Lormiér-Lanoy, négociant à Boulogne-sur-Mer. — M. Etienne Brillaut, fabricant de lingeries à Saint-Omer. — M. Henri Guillummette, farinier à Tournehem. — M. Joseph Boidiu Dauvergne, rentier à Hardinghem. — M. Prudent Widehem, propriétaire à Cleuleu. — M. Hubert-François-Joseph-Marie Moullart, maire à Vitry.

M. Victor-François Delay, cultivateur à Bully-Grenay. — M. François Thibaut, marchand de charbons à la Herlière. — M. Honoré Honoré, brasseur et maire à Dury. — M. Henri-Louis Daucoisne, notaire à Hénin-Liétard. — M. Jean-Baptiste Dnquesne, cultivateur à Saint-Venant. — M. Charles-Joseph de Wailly de